EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

L'an **deux mille vingt-cinq**, **trois février**, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents: Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAITANT

MM. BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, DELSOL, SEBERT.

Absent(s) / excusé(s) : MM. SOULIVET, FAUGÈRE

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Début de séance : 20H30

Ordre du jour :

- Demande de solde Fonds de concours 2024
- 2. Foyer culture et détente défraiement marché de Noël
- 3. Remplacement de Monsieur BORDRON Étienne
- 4. Demandes de subventions
- 5. Convention Fauchage 2025
- Questions diverses
 - *Les points suivants ont été rajoutés à l'ordre du jour :
 - Délibération du quart
 - Avancement grade Sylvia POURRESY
 - Terrain de Pétanque
 - Arrêté de titularisation Yannick AUDUREAU-CAZAS

PROCÈS-VERBAL

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il a d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du <u>06 janvier 2025.</u>

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

^{*}Points rajoutés à l'ordre du jour après approbation du conseil

1 - DÉLIBÉRATION DITE DU QUART

La délibération dite du quart, permettant à notre commune de pouvoir faire des dépenses d'investissement avant le vote du budget, a été corrigée, suite aux observations de la préfecture.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux montants.

MAIRIE DE MAZION 33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12 Présents : 8 Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le six janvier, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 Décembre 2024

Présents: Mmes CHASSELOUP, COUDERC, LEBLANC,

MM BOURDEAU, DELSOL, DUBANT, SEBERT, SICAUD.

Absents excusés : Mmes FAUCONNIER, PLAITANT,

MM FAUGERE, SOULIVET.

Pouvoirs: 2

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Délib : 03022501

AUTORISATION BUDGETAIRE DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant éligible à prendre en compte correspond à :

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 15012509 DU 16 JANVIER 2025

- la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1 (BP), des budgets supplémentaires (BS) et des décisions modificatives (DM) prises au cours de l'année écoulée (soit 151 893,63€)
- déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette (soit 13 190,00€), des restes à réaliser (soit 55 247,79€), des reports et des dépenses imprévues (<u>article</u> L.2322-2 du CGCT)
- déduction faite des décisions modificatives d'investissement (43 663.79 €).
- avant application d'un ratio maximal autorisé de 25%

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

 AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025 Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts au budget en 2024 (hors restes à réaliser 2023)	Montant autorisé avant le vote du BP 2025 (25 %)
20 : immobilisations incorporelles	0.00€	0.00€
21 : immobilisations corporelles	83 455,84€	20 863.96 €
Décisions Modificatives dépenses investissement (déduction)	-43 663.79€	
TOTAL	39 792.05€	- 9 948.01 €
QUART DE CREDIT DISPONIBLE		10 915.95€

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures Pour copie conforme

En mairie, le 04 janvier 2025

La Secrétaire de séance, Le Maire,

Michèle COUDERC Maryse CHASSELOUP

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 15012509 DU 16 JANVIER 2025

2 – CHANGEMENT DE GRADE DE MME SYLVIA POURRESY

Madame Sylvia POURRESY, actuellement agent technique principal de 2ème classe, a sollicité une promotion au grade d'agent technique principal de 1ère classe. Madame le Maire fait lecture de sa demande.

Actuellement, Madame POURRESY occupe un poste à temps partiel réparti entre deux communes :

- 25/35èmes à la commune de MAZION
- 4.55/35èmes à la commune d'EYRANS

Nous attendons l'accord de la commune d'EYRANS pour finaliser la promotion interne de Madame POURRESY.

> Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 – CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE

Madame le Maire fait lecture des deux devis proposés pour la construction d'un terrain de pétanque. Le coût moyen proposé par les entreprises est de $8\,500\,\epsilon$. Les dimensions du terrain de pétanque sont de $12\,\mathrm{m}\,x\,15\,\mathrm{m}$, soit une superficie de $180\,\mathrm{m}^2$.

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas donner suite, les travaux étant trop coûteux. Il a été décidé de solliciter des devis pour les matériaux nécessaires, afin que les employés municipaux puissent réaliser les travaux eux-mêmes, ce qui permettra à la commune de réaliser des économies sur les dépenses initialement prévues.

➤ Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 – TITULARISATION DE M. AUDUREAU-CAZAS YANNICK

M. AUDUREAU-CAZAS Yannick, Agent Technique, est titularisé après un an de stage soit au 1er février 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

<u>5 – DEMANDE DE SOLDE FONDS DE CONCOURS 2024</u>

Les factures acquittées relatives à nos achats, d'un montant total HT de 27 480,02 € pour des travaux réalisés sur notre commune ainsi que pour l'acquisition d'un nouveau véhicule destiné à notre service technique, ont été transmises à la Communauté des Communes de l'Estuaire.

Cela nous permettra de percevoir des subventions s'élevant à 13 740,02 €, soit 50% de nos dépenses.

> Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

MAIRIE DE MAZION 33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

 En Exercice
 12

 Présents
 10

 Votants
 10

L'an deux mille vingt-cinq, trois février, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents: Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAITANT

MM. BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, DELSOL, SEBERT.

Absent(s) / excusé(s) : MM. SOULIVET, FAUGERE

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Dél: 05022501

DEMANDE SOLDE FONDS DE CONCOURS 2024

Vu le code des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération du 28 janvier 2016 de la Communauté de Communes de l'Estuaire (C.C.E.) concernant le Pacte Financier et Fiscal;

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal adopté par la C.C.E., a été instauré le principe du Fonds de Concours afin de participer au financement des dépenses d'investissements de la commune. Cette participation ne peut excéder la part autofinancée de la commune hors subvention, ni la règle de 80 % de financement public lorsqu'il est cumulé à d'autres subventions.

Il convient désormais de solliciter ce Fonds de Concours pour le financement des dépenses d'investissements de la commune sur l'exercice 2024.

Il est proposé d'adopter le plan de financement suivant :

FINANCEMENT:

33	Dépenses	Recettes		
Intitulé de l'opération	Montant HT	Montant Subventionné	Fonds de Concours	Auto Financement
Sonorisation Salles des associations 2ème pièce ISOMAG	4 170.80 €	0,00€	2 085.40 €	2 085.40 €
Achat véhicule occasion *Demande acompte fait le 04/12/2024	17 287.24€	0,00€	8 643.62€	8 643.62 €
ARCHAT Aspirateur	255.83€	0,00€	127.91€	127.92€
MANUTAN tables chaises	776.15€	0.00€	388.07€	388.08€
RICHARD Stéphane Plantations	1 490,00 €	0.00€	745.00 €	745.00€
HYDIÉ Stéphane Mur salles asso	3 500,00€	0.00€	1 750,00€	1 750.00€
TOTAUX HT	27 480.02 €	0.00€	13740.00 €	13 740.02 €
Montant plafonné du Fonds de Concours		23 988,23 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le plan de Financement du Fonds de Concours ci-dessus proposé ;
- DE SOLLICITER le Fonds de Concours de la Communauté de Communes de l'Estuaire au titre des dépenses d'investissements 2024
- D'AFFECTER les crédits correspondants en recette d'investissement du Budget Primitif 2025 ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 05 février 2025

La Secrétaire de Séance Le Maire,

Michèle COUDERC Maryse CHASSELOUP

<u>6 – FOYER CULTURE ET DÉTENTE – DEFRAIEMENT MARCHÉ</u> DE NOËL

Le foyer Culture et Détente a demandé le remboursement de ses dépenses engagées lors du marché de Noël du 7 décembre 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

MAIRIE DE MAZION 33390

<u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS</u> DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

 En Exercice
 : 12

 Présents
 : 10

 Votants
 : 10

L'an deux mille vingt-cinq, trois février, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents: Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAITANT

MM. BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, DELSOL, SEBERT.

Absent(s) / excusé(s) : MM. SOULIVET, FAUGÉRE

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Dél: 05022502

VOTE DÉFRAIEMENT ASSOCIATION FOYER CULTURE ET DÉTENTE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de défraiement de l'association Foyer Culture et Détente de Mazion représentée par Madame Samira LEBLANC, Présidente, pour le remboursement des frais pour une animation : « atelier créatif de Noël » et encas offert aux participants pour le marché de Noël du 07 décembre 2024.

Après avoir pris connaissance des documents fournis (factures) et du souhait de l'association, Madame le Maire et le Conseil municipal proposent le montant de défraiement suivant :

- ASSOCIATION FOYER CULTURE ET DÉTENTE287,72 €

Après débat, le conseil municipal vote un montant global de subventions de 287,72 € et autorise Madame le Maire à inscrire ces sommes au budget 2025 (compte 6574 « subventions aux associations »).

Fait et délibéré, les mois, jour et an que

dessus

Au registre sont les signatures Pour copie conforme, Mazion, le 05 février 2025

La Secrétaire de séance, Le Maire,

Michèle COUDERC Maryse CHASSELOUP

7 – REMPLACEMENT DE M. ÉTIENNE BORDRON AGENT TECHNIQUE PAR M. TONY GIRARD

Monsieur BORDRON Étienne, actuellement agent technique est placé en congé paternité, suivi d'un congé pour hospitalisation d'un enfant. M. BORDRON sera remplacé par M. GIRARD Tony du 06 février 2025 au 1er Avril 2025 inclus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8 - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025

Comme chaque année, le conseil municipal, vote les subventions demandées par les associations.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

MAIRIE DE MAZION 33390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

<u>En Exercice</u> : 12 <u>Présents</u> : 10 <u>Votants</u> : 10

L'an deux mille vingt-cinq, trois février, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 29 janvier 2025

Présents: Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAITANT

MM. BOURDEAU, SICAUD, DUBANT, DELSOL, SEBERT.

Absent(s) / excusé(s) : MM. SOULIVET, FAUGERE

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Del: 10022501

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations, chacune présentant le compte de résultat 2024 et leur bilan prévisionnel 2025.

Après avoir pris connaissances des documents fournis et des souhaits de chacun, Madame le Maire et le Conseil municipal proposent les montants des subventions suivants :

ASSOCIATION GYMNASTIQUE MAZION/ST-SEURIN	250€
SOCIÉTE DE CHASSE DE MAZION	
ASSOCIATION FOYER CULTURE ET DÉTENTE	250€
ASSOCIATION COOL MUSIC	
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES MAZION /EYRANS	250€
ASSOCIATION CLUB DES LOISIRS MAZIONNAIS	250€
TOTAL	1 500 €

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme, Mazion, le 10 février 2025

Le Secrétaire de Séance, Le Maire,

Michèle COUDERC Maryse CHASSELOUP

09 – CONVENTION FAUCHAGE 2025

La convention fauchage, sera prochainement signée avec la CCE, la convention est actuellement en cours de modification par la CCE, pour ajustement du tarif à facturer (+5%). Ce point sera revu lors d'un prochain Conseil Municipal

10-REPAS COMMUNAL « DES AÎNÉS » 2025

Le repas des aînés organisé par la municipalité, se déroulera le dimanche 30 mars 2025. La municipalité offre le repas à tous les Mazionnais de + de 65 ans.

Le repas est ouvert à tous les Mazionnais voulant y participer (famille, amis...) Le traiteur choisi est Monsieur MEYNARD Willy. le menu adulte ci-dessous est à 35 ϵ et le menu enfant est à 15 ϵ .

Pour le repas le Conseil Municipal, a choisi : MENU ADULTE

APÉRITIF :

- Kir a la pêche accompagné des canapés suivants :

Navette confiture piment magret fumé

Wraps au jambon

Gougère au Fromage

Œufs de caille mimosa

POTAGE:

Velouté de champignons

HORS-D'ŒUVRE:

Tatin de légumes gambas et St Jacques sauce champagne (chaud)

PLAT PRINCIPAL:

Rôti de porc Orloff

Sauce forestière gratin dauphinois Kouglof champignons

ASSIETTE DE FROMAGES

DESSERT:

Gâteau aux pommes

CAFÉ CANNELÉS

Déplacement, pain, nappage, service et vaisselle compris.

Nous préciserons lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 03 mars 2024, le choix du menu enfant, le nombre de participants. Les invitations ont été distribuées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

***** Questions diverses

- ❖ Monsieur VASSAL, du service voirie de la CCE, informe la commune que des plantations destinées à favoriser l'écoulement des eaux pluviales seront réalisées en avril prochain, rue de BERGERON, entre les numéros 315 et 393 environ.
- Des problèmes de nids de poule ont été signalés sur la départementale 252. Les agents communaux procéderont aux réparations.
- Des pieds cassés au niveau du four de la salle des fêtes ont été signalés après une location. Ils seront réparés prochainement.
- Des chiens aboient dans la cité BERGERON. Des courriers recommandés ont été envoyés aux propriétaires, qui devront prendre les mesures nécessaires.
- ❖ En réponse aux nombreuses demandes relatives à la prolifération des chats sur notre commune, la CCE a décidé de mettre en place une campagne de stérilisation. Celle-ci se déroulera les 22 et 23 avril prochains. Notre agent technique M. Yannick AUDUREAU-CAZAS est le référent.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 03 mars 2025 2025 à 20H30 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00